CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 23 SEPTEMBRE 2020

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le mercredi 23 Septembre 2020 à 20 heures.

Etaient présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,

M. BOUQUET, Mme FEVRIER, M. ABRAHAM, Mme BEDU, M. SZEWCZYK,

Mme CARNEZAT, M. LECLOU, M. CARON-PERROUD

Adjoints au Maire,

M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU, M. FOURNEL, Mmes MUSLIN-BUREAU, FARNAULT, MOLINA-AUBERT, CARRIAU, M. VERBEKE, Mme QUINTANA, MM. SALL, PATRIGEON, Mme PENIN, MM. RAISONNIER, VOLTEAU, DESPLANCHES, Mmes HUTSEBAUT, FOUBET,

M. DAUNAY, M. GABORET, Mme PLICHON,

Conseillers Municipaux.

Absents excusés: Mme TURBEAUX-JULIEN pouvoir à Mme QUINTANA

Mme LOTTE pouvoir à M. GABORET

Madame FOUBET est élue Secrétaire de Séance.

I <u>LES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 10 JUIN</u> ET 1^{ER} JUILLET 2020

sont approuvés à l'Unanimité

II REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Par application de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal approuve son règlement intérieur (Adopté à l'Unanimité)

III SERVICES PUBLICS DELEGUES

Le Conseil Municipal prend acte :

- du rapport d'activité 2019 de la Commission consultative des services publics locaux d'Amilly
- des rapports de l'exercice 2019, établis par Gaz Réseau Distribution France (GRDF) et par DALKIA, en qualité de délégataires des services publics de distribution de gaz et de chaleur

(non soumis au vote)

IV **FINANCES**

1°) Répartition des charges des équipements sportifs du Collège R. Schuman au titre de l'exercice 2019 : est approuvé le non recouvrement, auprès des Communes de résidence des élèves fréquentant le Collège, des dépenses d'équipement des installations sportives mises à disposition, représentant un montant total de 50,52 € pour 41 Communes (Adopté à l'Unanimité)

2°) Sur proposition de Madame la Comptable Publique, il est décidé l'admission en créance éteinte de produits irrécouvrables, concernant l'exercice 2018, pour un montant total de 880,95 € (suite à la liquidation judiciaire d'une société) (Adopté à l'Unanimité)

V <u>EDUCATION</u>

- 1°) Suite à l'ouverture d'une classe élémentaire à l'école de Saint-Firmin et à la mise en place d'une classe de GS/CP à l'école des Goths, est approuvée la passation d'un avenant au protocole d'accord conclu entre la Ville et les Centres Musicaux Ruraux, pour l'enseignement musical dans les écoles élémentaires, portant le nombre d'heures d'enseignement à 19h30 / semaine (au lieu de 18h30) et fixant la cotisation à 14.506,46 € pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020 (Adopté à l'Unanimité)
- 2°) Dans le cadre du renouvellement du label Ville Amie des Enfants en partenariat avec l'UNICEF, le Conseil Municipal approuve la présentation de la candidature de la Ville d'Amilly pour la durée du mandat en cours (Adopté à l'Unanimité)

VI CULTURE

Suite à la reprise par la Ville du stock de CD auprès de l'Association Les Jardins d'agrément et à l'édition d'un ouvrage à l'occasion de l'exposition de Benoît Maire aux Tanneries, le Conseil Municipal précise que :

- les CD Manuscrits, musique baroque d'Allemagne du Nord et Scheidemann, Keyboard Music,
- ainsi que l'ouvrage « Un cheval, des silex »

pourront être offerts dans le cadre d'opérations spéciales destinées à promouvoir ces enregistrements et cet ouvrage, et notamment aux médias et partenaires publics et privés, à raison d'un maximum de 50 exemplaires par an pour chacun des deux disques et pour l'ouvrage.

(Adopté à l'Unanimité)

VII RESSOURCES HUMAINES

- 1°) Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié à compter du 1^{er} octobre 2020 par la création :
 - d'un poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps complet (catégorie C)
 - d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (16h00 hebdomadaires catégorie C)
 - de 3 postes d'adjoints techniques à temps non complet (entre 28h00 et 34h00 hebdomadaires catégorie C)
 - d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (28h00 hebdomadaires catégorie C)

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Le Conseil Municipal décide de pérenniser le recours aux contrats d'apprentissage, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises, et d'appliquer le barème de rémunération fixé par le Code du Travail, sans majoration (Adopté à l'Unanimité)

- 3°) Dans le cadre du règlement des frais occasionnés par les déplacements du personnel communal, le Conseil Municipal :
 - décide d'instaurer un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels dans la limite du plafond fixé par arrêté ministériel (soit à ce jour à 17,50 € par repas).
 - retient l'application des montants maximaux du remboursement des frais d'hébergement fixés par arrêté ministériel (soit à ce jour de 70 € à 120 € / nuitée selon le lieu de la mission),
 - reconduit les dispositions relatives à l'indemnité forfaitaire versée aux agents exerçant des fonctions itinérantes comme suit :
 - appliquer le montant maximum annuel fixé par arrêté ministériel (soit à ce jour 210 €).
 - définir comme fonctions itinérantes les fonctions d'agent d'entretien ou d'animateur ayant des plannings de travail hebdomadaires répondant aux deux conditions suivantes (ces conditions sont cumulatives) : réaliser au minimum 3 plages horaires de travail quotidiennes non consécutives et comptabiliser au minimum 14 plages horaires de travail hebdomadaires.

(Adopté à l'Unanimité)

VIII COMPTE-RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE

<u>Décisions du 25/02/2020</u> : Conclusion de marchés de Maîtrise d'œuvre pour les opérations suivantes :

Opération	Titulaire	Forfait provisoire de rémunération
Réhabilitation des bâtiments du Petit Chesnoy au Domaine de la Pailleterie servant au Centre de Loisirs	Vincent BOURGOIN (mandataire d'un groupement solidaire)	56.250 € HT (soit 7,50 % d'un coût prévisionnel de 750.000 € HT)
Réhabilitation d'un bâtiment en Centre Bourg pour la création d'un restaurant	Vincent BOURGOIN (mandataire solidaire d'un groupement conjoint)	51.660 € HT (soit 8,20 % d'un coût prévisionnel de 630.000 € HT)

<u>Décision du 17/06/2020</u> : Conclusion d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre suivant :

Objet	Titulaire	Rémunération € HT
Réhabilitation d'un bâtiment en Centre Bourg pour la création d'un restaurant	Vincent BOURGOIN (78220 Viroflay)	64.160 € HT (intégration des missions DIA et OPC soit + 12.500 € HT)

MARCHES DE TRAVAUX

<u>Décisions des 17/01, 29/01, 03/02, 04/02, 05/02, 07/02, 11/02, 12/02, 24/02, 25/02, 26/05, 03/06, 06/07, 07/07/2020</u>: Conclusion des marchés de travaux suivants :

Marché	Marché Titulaire	
Construction d'un restaurant scolaire sur le site de Viroy		
Lot n°01 : Gros-oeuvre - Terrassement	REVIL (45700 Pannes)	610.000,00
Lot n°02 : Charpente – Couverture - Etanchéité	BRAUN ETANCHEITE (45400 Semoy)	134.500,00
Lot n°03 : Menuiseries extérieures	DROUET (45500 Poilly Lez Gien)	108.000,00
Lot n°04 : Cloisons – Doublages – Faux plafonds	BIDET (45700 Pannes)	27.600,00
Lot n°05 : Menuiseries intérieures	RIGUET (45110 Châteauneuf sur Loire)	72.000,00
Lot n°06 : Sols durs - Faïences	SK CONSTRUCTION (45700 Villemandeur)	84.539,46
Lot n°07 : Peinture	NEYRAT (45700 Pannes)	11.100,00
Lot n°08 : Electricité	SERVITECHNIQUE (45570 Dampierre en Burly)	65.018,58
Lot n°09 : Chauffage – Ventilation - Plomberie	SAS PREFABRICATION GATINAISE (45700 Villemandeur)	194.518,67
Lot n°10 : Equipements de cuisine	CLIMAT CUISINE (45700 Villemandeur)	18.800,00
Lot n°11 : VRD – Aménagements extérieurs	TINET TP (45210 Ferrières en Gâtinais)	138.010,41
		TOTAL : 1.464.087,12
Construction d'un accueil périscolaire en Centre Bourg sur le site du Clos-Vinot		
Lot n°01 : VRD – Aménagements extérieurs	TINET TP (45210 Ferrières en Gâtinais)	197.912,85
Lot n°02 : Gros-œuvre	REVIL (45700 Pannes)	450.000,00

	T	
Lot n°03 : Etanchéité	BORDILLON (45500 Gien)	54.086,60
Lot n°04 : Menuiseries extérieures	SUD METALLERIE (45680 Dordives)	35.367,49
Lot n°05 : Menuiseries intérieures	BETHOUL LB (45700 Villemandeur)	53.287,82
Lot n°06 : Plâtrerie – Faux plafonds	POUGAT (45330 Malesherbes)	54.341,86
Lot n°07 : Carrelages	SK CONSTRUCTION (45700 Villemandeur)	53.837,77
Lot n°08 : Peinture	NEYRAT (45700 Pannes)	12.000,00
Lot n°09 : Electricité	SERVITECHNIQUE (45570 Dampierre en Burly)	77.993,32
Lot n°10 : Chauffage – Ventilation - Plomberie	LECLERC DESIRE (45700 Conflans sur Loing)	154.500,00
		TOTAL : 1.143.327,71
Travaux de réaménagement et d'extension des services techniques Relance du lot n°07 : Plâtrerie	SARL WE SOL'D (89000 Perrigny)	25.166,57
Rénovation de l'Euromusée Relance du lot n°03 : Plâtrerie	REVIL (45700 Pannes)	18.366,56
Entretien et réparation des toitures, toitures terrasses, gouttières, regards et chéneaux des bâtiments de la Ville	MALET COUVERTURE (45270 Ouzouer sous Bellegarde)	Accord cadre à bons de commande sans seuil minimum avec un seuil maximum de 100.000 € HT pour une durée initiale de 12 mois reconductible 3 fois pour la même durée et les mêmes seuils
Travaux de réhabilitation de systèmes de chauffage, de froid, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de traitement de l'eau		
Accord cadre à bons de commande multi-attributaires	LECLERC DESIRE (45700 Conflans sur Loing) ENGIE COFELY (45166 Olivet)	Sans seuil minimum avec un seuil maximum de 200.000 € HT pour 1 an reconductible 2 fois pour la même durée et les mêmes seuils

Marché subséquent n°1 de l'accord cadre Marché subséquent n°2 de l'accord cadre	LECLERC DESIRE LECLERC DESIRE	85.945,00 44.000,00
Réaménagement et réfection du parquet scène à l'Espace Jean Vilar	ATELIER JL BAUDOUIN (45200 Amilly)	63.490,31
Fourniture et pose de menuiseries intérieures, extérieures et d'agencements bois dans divers bâtiments	BETHOUL (45700 Villemandeur)	15.744,91

<u>Décisions des 28/02, 17/06, 29/06, 30/06, 03/07, 07/07, 22/07, 23/07, 27/07/2020</u>: Conclusion d'avenants aux marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
Travaux de restauration du Moulin Bardin			
Lot n°1 : Maçonnerie - Abords	REVIL (45700 Pannes)	+ 11.000,00	385.630,00
Travaux d'extension et de réaménagement de l'école maternelle de Saint-Firmin des Vignes			
Lot n°04 : Menuiseries extérieures Aluminium	DROUET (45500 Poilly lez Gien)	+ 4.151,51	36.151,51
Lot n°05 : Plâtrerie	BIDET (45700 Pannes)	+ 956,80	33.956,11
<u>Lot n°07</u> : Electricité	SERVITECHNIQUE (45570 Dampierre en Burly)	+ 1.631,27	35.611,59
<u>Lot n°08</u> : Chauffage – Plomberie - Ventilation – Sanitaires	EIFFAGE (45200 Amilly)	+ 1.752,06	110.819,73
Lot n°10 : Carrelage - Faïence	JMB CARRELAGE (45200 Montargis)	+ 2.015,20	30.664,80

Travaux de réaménagement et d'extension des services techniques			
Lot n°04 : Serrurerie	METAL ALU CENTRE (45700 Villemandeur)	+ 5.038,00	113.596,00
Lot n°09 : Carrelage	NEYRAT (45700 Pannes)	+ 4.775,22	9.741,36
Travaux de rénovation de l'école élémentaire du Clos-Vinot			
Lot n°03 : Gros-œuvre	REVIL (45700 Pannes)	+ 45.807,27	446.247,47
Lot n°04 : Charpente bois	MALET COUVERTURE (45270 Ouzouer sous Bellegarde)	- 9.355,65	367.966,57
Lot n°08 : Plomberie	PREFABRICATION GATINAISE (45700 Villemandeur)	- 10.031,39	519.985,71
<u>Lot n°09</u> : Electricité	SERVITECHNIQUE (45570 Dampierre en Burly)	+ 4.151,29	236.277,56
Lot n°12 : Menuiseries intérieures	BETHOUL LB (45700 Villemandeur)	+ 1.092,77	125.995,16
Travaux de peinture intérieure, extérieure et revêtement de sols, murs et vitrerie dans divers bâtiments	NEYRAT (45700 Villemandeur)	Intégration de nouvelles références au bordereau des prix unitaires sans incidence sur le seuil maximum du marché (520.000 € HT pour 12 mois reconductible 3 fois)	

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

<u>Décisions des 09/03, 13/05, 26/05, 06/07/2020</u>: Conclusion des marchés de fournitures et services suivants :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Maintenance, petits travaux d'entretien des installations de chauffage, de froid, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de traitement de l'eau	LECLERC DESIRE (45700 Conflans sur Loing)	Accord cadre à bons de commande sans seuil minimum avec un seuil maximum de 70.000 € HT pour une durée initiale de 12 mois reconductible 2 fois pour la même durée et les mêmes seuils
Entretien et dépannage du réseau d'éclairage public, des feux tricolores et illuminations de fin d'année	INEO RESEAUX CENTRE (45700 Villemandeur)	Accord cadre à bons de commande sans seuil minimum avec un seuil maximum de 150.000 € HT pour une durée de 15 mois
Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle		
Lot n°01 : Vêtements de travail	PROTECTHOMS (53203 Château Gontier)	
Lot n°02 : Vêtements haute visibilité	GEDIVEPRO (03100 Montluçon)	Accords cadre à bons de commande sans minimum ni
Lot n°03 : Chaussures de travail et de sécurité	PIM LANGER BOURRIN PLB (36100 Issoudun)	maximum pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois pour la même durée
Lot n°04 : Equipements de protection individuelle	PROTECTHOMS (53203)	Passés par la Centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS
Lot n°05 : Protections auditives	ELACIN France (78311 Maurepas)	
Convention d'aide à l'édition de l'ouvrage « Un cheval, des silex » dans le cadre de l'exposition de BENOIT MAIRE aux Tanneries : préachat par la Ville de 205 exemplaires (prix de vente au public fixé par l'éditeur à 15 €)	Editions MACULA (75012 Paris)	1.998,75 € TTC
Mission d'audit financier relatif aux Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale pour le service des Ressources Humaines	Cabinet NEOPTIM CONSULTING (92800 Puteaux)	Rémunération du Cabinet : - 35% HT des économies constatées - 5 € HT par ligne traitée

<u>Décisions des 12/03, 16/06, 17/06, 18/06, 23/06, 24/06, 30/06, 07/07, 17/07/2020</u>: Conclusion d'avenants aux marchés de fournitures et services suivants :

Marché	Titulaire	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du marché HT
Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène			
Lot n°01 : Sols et surfaces, hygiène corporelle, ouate et dérivés	PROPIMEX (45390 Puiseaux)	+ 14.000,00	Seuil maximum porté à 64.000 € HT/an
Lot n°03 : Produits d'entretien spécifiques bâtiments sportifs	PROPIMEX	0	Seuil maximum maintenu à 5.000 € HT/an
			et prolongation de la durée des 2 accords cadre jusqu'au 23/11/2020
Acquisition de fournitures et de matériels pour le stock magasin de la Ville et l'entretien de son patrimoine			
Lot n°01 : Electricité	REXEL (45700 Villemandeur)	- 5.000,00	Seuil maximum porté à 40.000 € HT/an
Lot n°02 : Peinture	BARBOT (10120 Saint André les Vergers)	- 6.000,00	Seuil maximum porté à 2.000 € HT/an
Lot n°03 : Plomberie	SIDER (33612 Canejan)	+ 8.000,00	Seuil maximum porté à 25.000 € HT/an
Lot n°04 : Gros-œuvre	POINT P (45015 Orléans)	- 7.500,00	Seuil maximum porté à 3.500 € HT/an
Lot n°05 : Consommables	LEGALLAIS (14200 Hérouville Saint Clair)	0	Seuil maximum maintenu à 10.000 € HT/an
Lot n°06 : Outillage et matériel	JORLIN (45140 Ingré)	+ 3.600,00	Seuil maximum porté à 12.000 € HT/an
Lot n°07 : Quincaillerie	JORLIN (45140 Ingré)	- 2.000,00	Seuil maximum porté à 10.000 € HT/an
			et prolongation de la durée des 7 accords cadre jusqu'au 23/10/2020 en raison de la crise sanitaire

Contrat de maintenance et de dépannage pour le parc des ascenseurs de la Ville (jusqu'au 15/05/2021)	KONE CENTRE (45140 Ormes)	+ 3.884,44 (intégration au contrat de l'ascenseur de la Maison des jeunes)	8.134,44
Entretien des espaces publics communaux	ESAT LES RATELIERS (45200 Amilly)	Prolongation du marché jusqu'au 23/11/2020 et modification des prestations	Seuil maximum maintenu à 160.000 € HT/an
Fourniture et entretien d'une signalétique commerciale et institutionnelle sur le domaine public de la Commune	SICOM (13770 Venelles)	Prolongation de la durée du marché jusqu'au 01/04/2021 suite au retard pris dans l'élaboration du Règlement local de publicité	

DEMANDES DE SUBVENTIONS

<u>Décision du 24/08/2020</u>: Centre d'Art contemporain des Tanneries – Demande de subvention auprès de la DRAC Centre – Val de Loire, à hauteur d'un montant de 11.950 € pour l'acquisition de matériel contribuant à l'accessibilité des œuvres par les personnes en situation de handicap (matériel d'amplification auditive et d'affichage numérique adapté)

LOUAGE DE CHOSES

<u>Décision du 17/06/2020</u>: Locaux situés au 35 rue Raymond Tellier - Conclusion d'une convention d'occupation de courte durée avec la Société « AVC INTERVENTION » portant prolongation du maintien dans les lieux durant 2 mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 Juin 2020 (montant du loyer mensuel : 500 € HT)

<u>Décisions des 08 et 15/07/2020</u>: <u>Locaux situés au 132 rue Albert Frappin -</u> Conclusion d'une convention d'occupation précaire avec 6 professionnels de santé dans les conditions suivantes :

- durée: 1 an à compter du 1^{er} juin 2020, renouvelable par reconduction expresse
- montant de la redevance mensuelle : 450 € pour les locaux du rez-de-chaussée + 50 € pour la salle de réunion à l'étage

<u>Décision du 22/07/2020</u>: Locaux situés au 160 rue Aristide Briand – Renouvellement du bail administratif au profit de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) dans les conditions suivantes :

- durée : 3 ans (du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023)
- montant du loyer annuel : 15.620 €

<u>Décision du 08/07/2020 :</u> Mise à disposition gratuite de terres communales (pâturages) dans l'espace naturel des Savoies et des Népruns, au profit de Monsieur JAMOT, exploitant agricole, pour la période du 15 juillet au 15 novembre 2020

CONTENTIEUX

<u>Décisions du 15/06/2020 :</u> Poursuite de la défense de la Commune, pour le mandat en cours, dans les recours suivants :

- Restauration de l'Eglise de Saint-Firmin: recours déposé par la SARL Entreprise de bâtiment MORESK tendant à demander au Tribunal Administratif l'annulation ou la résiliation du marché de travaux du lot n°1 maçonnerie et la condamnation de la Commune à verser une indemnité au titre des préjudices subis
- Prévention des risques psychosociaux : recours déposé par le Syndicat CFDT INTERCO LOIRET

REGIES COMPTABLES

<u>Décision du 26/08/2020</u> : Modification de la régie de recettes et d'avances de la saison culturelle :

- nature des recettes pouvant être encaissées : rajout des « CD, catalogues, livrets ... »
- le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3.000 €

Affiché le 28 Septembre 2020 Le Maire d'Amilly

Gérard DUPATY